

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 JUIN 2020 à 17 H 30

Présents : FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, BOCHE Sylvain, BOCHET Mathias, DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël, PEYRUT Florence, PICOT Anne-Marie, ERNANDEZ Dorothee, BERTRAND Fernand, TROCHET Guillaume, DELEGLISE Benjamin.

Secrétaire de séance : Mathias BOCHET

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant à l'assemblée de décès de Monsieur André DUVERNEY-GUICHARD habitant très apprécié du village et conseiller municipal de 1977 à 1983 , époux de Jeannine, elle aussi conseillère municipale de 1989 à 2014 et papa de Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, Adjoint au Maire depuis 2014.

Il informe ensuite les membres présents que, par un arrêt rendu le 4 février 2020, la cour d'appel de Lyon a rejeté la requête de Mme BOURGUE dans le cadre du procès qu'elle avait intenté contre la Commune de Villarembert.

Il présente ensuite M. Denis CHAPPELLAZ de la société COM2C, conseiller financier de la Commune.

Il interrompt la séance pour laisser M. CHAPPELLAZ présenter l'état des finances communales dans un contexte très contraint par les différentes décisions nationales intervenues au cours des dix dernières années en matière de finances publiques.

Après cette présentation, il rouvre la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DECIDE**, avec effet au 2 juin 2020 (pour les adjoints),
- **de fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :
 - maire : 25.5 % de l'indice 1027
 - 1^{er} adjoint : 9.90 % de l'indice 1027
 - 2^{ème} adjoint : 9.90 % de l'indice 1027
 - 3^{ème} adjoint : 9.90 % de l'indice 1027
- Et compte tenu du classement du territoire communal en station classée de tourisme, **DE VALIDER la majoration de 50 %.**
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget communal.
- **De transmettre** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

- **DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
 - 1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 - 2°) De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500.00 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, le dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
 - 3°) La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
 - 4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 100 000 € HT;
 - 5°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - 6°) De passer les contrats d'assurance et également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13) ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes à ces contrats;
 - 7°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - 8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 10°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600.00 euros ;
 - 11°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - 12°) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 - 13°) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - 14°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - 15°) Sans objet

16°) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000.00 € par sinistre

18°) De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19°) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20°) Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;

21°) Sans objet

22°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

23°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- **DECIDE** de créer une commission de délégation de service public,
 - **DESIGNE** comme membres titulaires de cette commission :
 - o Guillaume TROCHET
 - o Thomas TARAVEL
 - o Mathias BOCHET
 - **DESIGNE** comme membres suppléants de cette commission
 - o Dorothée ERNANDEZ
 - o Fernand BERTRAND
 - o Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD

- **DESIGNATION DES MEMBRES DE L' « ASSOCIATION DES MAIRES DU DOMAINE DES SYBELLES »**
 - **DESIGNE** Monsieur Patrice FONTAINE, Maire de Villarembert et Monsieur Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD en qualité de représentant de la commune au sein de cette association.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE PAYS DE MAURIENNE**
ONT ETE ELUS au premier tour et à l'unanimité :
Membres titulaires : Patrice FONTAINE
Membres suppléants : Guillaume TROCHET

- **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL URBANISME**
ONT ETE ELUS au premier tour et à l'unanimité :
 - Patrice FONTAINE
 - Florence PEYRUT
 - Benjamin DELEGLISE
 - Thomas TARAVEL
 - Mathias BOCHET
 - Sylvain BOCHE
 - Anne-Marie PICOT

- **ELIT les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) comme suit :**
En qualité de membres titulaires :
 - Fernand BERTRAND
 - Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD
 - Thomas TARAVEL
En qualité de membres suppléants :
 - Mathias BOCHET
 - Sylvain BOCHE
 - Dorothée ERNANDEZ

- **NOMME** les conseillers municipaux suivants pour siéger au Comité de direction de l'EPIC :

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE	
Membres titulaires	Membres suppléants
Florence PEYRUT	Guillaume TROCHET
Thomas TARAVEL	Fernand BERTRAND
Mathias BOCHET	Dorothée ERNANDEZ
Patrice FONTAINE	Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD
Sylvain BOCHE	
Benjamin DELEGLISE	

- **DESIGNE pour le plan communal de sauvegarde les élus ci-après :**
 - **DESIGNE** Monsieur Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD, chef de projet et élu référent du Conseil Municipal pour le comité de pilotage chargé du suivi du Plan Communal de Sauvegarde,
 - **NOMME** Monsieur Fernand BERTRAND, membres du comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde,

- **DESIGNE LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION DE SECURITE DU DOMAINE SKIABLE**
ONT ETE ELUS au premier tour et à l'unanimité :
 - * Patrice FONTAINE
 - * Thomas TARAVEL
 - * Benjamin DELEGLISE
 - * Guillaume TROCHET
 - * Mathias BOCHET
 - * Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD

- **PROCEDE A LA DESIGNATION DES DELEGUES AU CCAS**
 - **FIXE** le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à huit outre le Maire dont quatre membres élus et quatre membres nommés.
 - **DESIGNE** comme membres du conseil municipal
 - Patrice FONTAINE
 - Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD
 - Anne- Marie PICOT
 - Florence PEYRUT
 - **DESIGNE** comme membres extérieurs :
 - Amel EL KHAL
 - Virginie TARAVEL
 - Fleur PASQUIER

- **PROCEDE A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SIDEL**
ONT ETE ELUS au premier tour et à l'unanimité :

Membres titulaires : Patrice FONTAINE
Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD
Fernand BERTRAND
Guillaume TROCHET

Membres suppléants : Thomas TARAVEL
Benjamin DELEGLISE
Mathias BOCHET
Sylvain BOCHE

- **PROCEDE A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SIVAV**
 - **ONT ETE ELUS** au premier tour et à l'unanimité :

Membres titulaires : Patrice FONTAINE
Membres suppléants : Anne-Marie PICOT

- **PROCEDE A L'ELECTION DES MEMBRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE UNIQUE DE L'OUILLON**

Elit ses délégués au sein du comité syndical :

Délégués titulaires	Délégué(s) suppléant(s)
M. Patrice FONTAINE M. Benjamin DELEGLISE M. Thomas TARAVEL	M. Sylvain BOCHE M. Guillaume TROCHET M. Mathias BOCHET

- **PROCEDE A LA DESIGNATION DU BINOME DE REFERENTS DE LA CHARTE STATION CONFORT D'USAGE**

- **DECIDE** de désigner comme binôme de référents :
 - o Monsieur Patrice FONTAINE, Maire
 - o Madame Fabienne DELEGLISE, rédacteur territorial

- **PROCEDE A LA DESIGNATION D'UN ADJOINT AU MAIRE CHARGE DE REPRESENTER LA COMMUNE DANS LES ACTES ADMINISTRATIFS**

- **DESIGNE** M. Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD adjoint, pour représenter la Commune dans les actes passés en la forme administrative.

- **PROCEDE A LA DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

- **ELIT** M. Guillaume TROCHET comme membre de la Commission de contrôle des listes électorales.

- **DECIDE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

- **DESIGNE** Monsieur Sylvain BOCHE pour assurer cette fonction.

- **PROCEDE A LA NOMINATION D'UN REFERENT DES LABELS « FAMILLE PLUS » et « QUALITE CORBIER HEBERGEMENT »**

- **Nome :**
 - Madame Anne-Marie PICOT référente famille+
 - Madame Florence PEYRUT référente famille+ suppléante
 - Et
 - Madame Florence PEYRUT référente Label Qualité Hébergement CORBIER
 - Madame Anne-Marie PICOT référente Label Qualité Hébergement Corbier suppléante

- **VENTE DES PLAQUES TEFLON DE LA PATINOIRE**
 - **DECIDE DE VENDRE** les plaques en Téflon de la patinoire pour une surface de 724 m2 .
 - **FIXE LE PRIX DE VENTE** à 724 € TTC pour le lot complet.
 - **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **VENTE D'UNE PORTE DE GARAGE**
 - **DECIDE DE VENDRE** la porte de garage ci-dessus.
 - **FIXE LE PRIX DE VENTE** à 100 € TTC.
 - **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **Questions diverses :**

Monsieur le Maire propose aux membres présents de réfléchir pour la prochaine séance aux tarifs à mettre en place pour la salle de musculation dont la commune assurera la gestion l'été prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h50.

Le Maire


Patrice FONTAINE

